

BANQUE & CLIMAT 2015



ÉDITO

02

1.

**UN ENGAGEMENT
POUR L'ÉCONOMIE VERTE
À L'ÉCHELLE PLANÉTAIRE**

04

2.

**LES RISQUES CLIMATIQUES
AU CŒUR DE LA STRATÉGIE
DES BANQUES FRANÇAISES**

16

3.

**LES RÉSEAUX IMPLIQUÉS
AU QUOTIDIEN POUR
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

20

4.

**DES POLITIQUES ENVIRON-
NEMENTALES DÉPLOYÉES AU
SEIN DES ÉTABLISSEMENTS**

26

ÉDITO.

LES BANQUES FRANÇAISES, UN RÔLE MAJEUR POUR RELEVER LE DÉFI DU CLIMAT

Les banques françaises sont engagées de longue date dans la lutte contre le réchauffement climatique. En tant qu'entreprises, elles ont développé des politiques éco responsables qui mobilisent leurs collaborateurs. En tant qu'experts du financement, elles sont parmi les premières au monde à avoir mis au point des techniques innovantes pour accompagner les projets des entreprises comme des particuliers, des plus ambitieux au plus quotidiens.

Compte tenu de ces atouts, la transition énergétique est pour l'industrie bancaire française une véritable opportunité. Dès lors que les bons signaux économiques seront en place, le monde économique et financier sera le meilleur porteur de la transition énergétique. La fixation d'un prix du carbone constituera une incitation décisive. Pour les banques, s'y ajoutent des normes prudentielles qui ne doivent pas obérer leur capacité à porter des engagements importants et à long terme.

Innovantes, les banques françaises sont en effet à la pointe des financements en faveur du climat. Elles sont parmi les premières à avoir cru et contribué au développement des obligations vertes, ou « green bonds », qui permettent aux investisseurs de financer des projets ou des activités générant un bénéfice environnemental direct. En 2014, les banques françaises ont participé à l'émission de 17,5 milliards d'euros de « green bonds », dont la moitié pour les entreprises françaises.

Internationales, les banques françaises agissent pour financer partout les grands projets à impact positif sur l'environnement. Face aux enjeux climatiques, elles ont adopté des politiques sectorielles exigeantes et consacrent une partie de leurs financements et investissements à des projets « bas carbone ». Cette stratégie concerne le financement d'investissements améliorant l'efficacité énergétique et la diminution des émissions carbone, ainsi que la réalisation d'infrastructures pérennes : viabilisation des réseaux – eau potable, eaux usées, électriques, téléphoniques – et gestion des déchets.

Les banques françaises accompagnent la transition énergétique dans les pays émergents et en développement du sud.

Proches de leurs clients, les banques françaises offrent aussi de nombreuses solutions pour accompagner les projets des particuliers au service d'une économie moins carbonée : prêts à la rénovation énergétique des logements, à l'achat de voitures électriques ou hybrides, financement d'installations à énergie renouvelable dans les régions, produits d'épargne et d'investissement conçus en faveur de l'environnement... Elles multiplient aussi leurs efforts pour réduire les émissions de CO₂ liées aux moyens de paiement.

Responsables, les banques françaises adoptent en interne des comportements éco responsables permettant à leurs 370 000 collaborateurs, de plus en plus sensibles aux questions environnementales, de s'investir dans des projets et des réalisations tangibles. Ainsi, elles appliquent des règles précises afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et de réduire l'impact des déplacements de leurs collaborateurs. En dématérialisant leurs documents, elles ont changé les pratiques des échanges de flux commerciaux pour une meilleure protection de l'environnement.

Nul doute que demain, l'industrie bancaire française, grâce à ses multiples expertises et métiers, sera appelée à jouer un rôle toujours plus important pour orienter les financements et les investissements vers des projets toujours plus « verts », au bénéfice de notre environnement. Sa mobilisation en faveur du financement de la transition énergétique est forte, parfois mal connue. Tout l'enjeu de ce document « Banque et Climat » est de montrer les actions concrètes qu'elle déploie dans ce domaine, depuis plusieurs années, partout dans le monde, au service de ses clients.

Marie-Anne Barbat-Layani
Directrice générale

1.

ÉCONOMIE
VERTE

UN ENGAGEMENT POUR L'ÉCONOMIE VERTE À L'ÉCHELLE PLANÉTAIRE

Développement des obligations vertes, financement de projets dans les énergies renouvelables, politiques sectorielles conditionnant les prêts en faveur des industries propres et innovantes, coopération Nord-Sud, les banques françaises agissent sur tous les fronts depuis plusieurs années pour accompagner les projets de transition énergétique partout dans le monde.

L'ÉMISSION DES OBLIGATIONS VERTES EN PLEIN ESSOR

Les banques françaises de financement et d'investissement jouent un rôle clé, en France et à l'international, dans le développement de projets liés aux impacts du changement climatique. Leur expertise est notamment reconnue en matière d'émission d'obligations vertes (« green bonds »).

Les « green bonds » sont des obligations vertes émises par une entreprise, une collectivité locale ou une organisation internationale. Elles sont destinées à financer des projets ou des activités générant un bénéfice environnemental direct (énergies renouvelables, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique...). Contrairement aux obligations traditionnelles, les obligations vertes n'ont pas vocation à financer l'ensemble des activités d'un émetteur ni à refinancer sa dette.

Un marché prometteur, ouvert aux entreprises

Le marché mondial des émissions de « green bonds » est appelé à grandir. Certes, ce nouveau segment représente moins de 0,5 % de l'ensemble du compartiment obligataire, mais le montant des émissions de 2014, environ 38 milliards USD en 2014 pour 70 émetteurs, a plus que triplé en un an. La tendance se poursuit en 2015 : environ 21 milliards USD ont été émis rien qu'au cours du 1^{er} semestre.

Parmi les facteurs de développement : le potentiel de croissance des pays émergents (ex. : Inde, Chine) et l'élargissement du marché aux entreprises. Celles-ci ont réalisé la moitié du montant des émissions de « green bonds » en 2014 alors que, à l'origine, cet outil de financement était principalement utilisé par des institutions supranationales (Banque mondiale, Banque européenne d'investissement...).

Les banques françaises leader

Grâce à leur capacité d'innovation, les banques françaises contribuent activement au développement des « green bonds » en assistant les entreprises, les collectivités locales et les agences françaises. Avec 17,5 milliards d'euros émis sur l'année 2014, dont 8,5 milliards pour des entreprises françaises, elles occupent une place de premier plan sur ce marché. **Crédit Agricole**, via sa filiale **CA-CIB**, est devenu le premier acteur mondial d'émissions de « green bonds », détenant 13% de part du marché (2012-1^{er} semestre 2015). **BNP Paribas** (l'une des 4 banques les plus actives pour les émissions en euro et en dollar sur ce segment) entend renforcer ses positions. En 2014, elle lançait le Green Growth Bond, première obligation verte de la Banque mondiale liée à un indice actions. **Mirova**, la filiale de **Natixis Asset Management (Groupe BPCE)** dédiée à l'investissement responsable, a lancé la sicav Mirova Green Bond – Global, l'un des premiers fonds au monde destiné aux obligations vertes. Mirova réaffirme ainsi sa position de pionnier sur le marché des « green bonds ». **La Banque Postale**, **HSBC France**, **Natixis (filiale du Groupe BPCE)** et **Société Générale** s'impliquent également de plus en plus dans ce nouveau marché.



EN 2014, LES BANQUES FRANÇAISES ONT PARTICIPÉ À L'ÉMISSION DE 17,5 MILLIARDS D'EUROS DE « GREEN BONDS », DONT 8,5 MILLIARDS POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES.

Un segment attractif pour les émetteurs et les investisseurs

Côté émetteurs, les « green bonds » présentent l'avantage d'attirer des investisseurs responsables, prêts à s'engager sur le long terme. Ils permettent également d'améliorer leur réputation et leur visibilité sur le marché, tout en diversifiant leurs sources de financement.

LES ÉMISSIONS REPRÉSENTATIVES DES GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS

- L'émission d'ENGIE - ex-GDF SUEZ (mai 2014, 2,5 milliards d'euros) constitue la plus vaste émission obligataire à ce jour. Son objectif était de contribuer à la stratégie du groupe et à la transition énergétique ;
- l'émission d'EDF (novembre 2013, 1,4 milliard d'euros) a permis de financer un ensemble de 13 projets écologiques ;
- l'émission d'Unibail-Rodamco (2014, 1 milliard d'euros), 1^{re} obligation verte émise par une entreprise immobilière européenne ;
- l'émission de Paprec Group (mars 2015, 480 millions d'euros), 1^{re} émission d'une ETI française ;
- l'émission d'Abengoa (septembre 2014, deux tranches de 265 millions d'euros et de 300 millions de dollars), 1^{re} obligation verte émise par un émetteur européen noté en catégorie high yield ;
- l'émission de l'obligation climatiquement responsable de la Banque européenne d'investissement (août 2015, 600 millions d'euros) ;
- l'émission de la Région Île-de-France, le plus grand émetteur local (2014, 600 millions d'euros) ;
- l'émission de l'Association française pour le développement (AFD), 2^e plus grande agence émettrice (2014, 1 milliard d'euros).

Un traitement prudentiel plus favorable à ce type d'obligations (en termes de ratio de liquidité) aurait pour effet de les rendre encore plus attractives.

Coté investisseurs, les « green bonds » garantissent un niveau d'informations supplémentaire (cf. encadré « principes ») sur les projets financés, et notamment sur leurs impacts environnementaux. Ils fournissent une plus grande visibilité sur les produits émis sur ce marché et proposent davantage de liquidité, grâce aux indices dédiés au marché des « green bonds » (ex. : Barclays/MSCI, Bank of America...).

LES PRINCIPES DES « GREEN BONDS »

Mis à jour en 2015, les Green Bonds Principles (GBP)⁽¹⁾ ont pour objectif d'aider les investisseurs à bénéficier d'une information qualifiée pour évaluer l'impact environnemental de leurs investissements. Ils visent à faciliter la structuration des opérations par les banques participantes. L'émetteur doit respecter les 4 GBP suivants :

- justifier, dans la documentation destinée aux investisseurs (prospectus), que les fonds recueillis sont destinés à un projet « vert » générant un bénéfice environnemental. Il existe 8 investissements verts éligibles ;
- analyser notamment le profil environnemental des projets et leurs objectifs d'impact environnemental, cela afin de rassurer les investisseurs ;
- assurer l'intégrité des fonds recueillis par les émissions ;
- établir une information au moins annuelle sur la conduite des projets financés.

(1) Ces GBP sont soutenus à la fois par de nombreuses banques, différents émetteurs et différents investisseurs (en tout, plus de 200 intervenants sur le marché des « green bonds »).

DES FINANCEMENTS ADAPTÉS POUR DES PROJETS CLIMAT D'ENVERGURE, SOUVENT INNOVANTS

Qu'il s'agisse de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables⁽²⁾, de l'efficacité énergétique ou d'une manière plus globale des financements à « impact positif », les banques françaises participent activement à des projets « climat » de grande envergure initiés dans de nombreux pays. Leur savoir-faire reconnu de banque de financement et d'investissement, conjugué à l'expertise qu'elles ont développée dans les filières électricité et gaz naturel liquéfié, leur permet de fournir des solutions innovantes et adaptées à ce type de projets.

Ces financements sont réalisés soit en direct ou via les Sofergie (Sociétés de financement des économies d'énergie). À ce jour, cinq Sofergie dépendent de groupes bancaires français (Natixis Energéco (Groupe BPCE), Norbail Sofergie, BPI France, Sogefinerg et CA-Unifergie).

Pour appuyer cette stratégie, la FBF, au nom des banques françaises, a cosigné en mai 2015 la « Déclaration des acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique ». <http://www.fbf.fr/fr/secteur-bancaire-francais/actualites/declaration-des-acteurs-de-la-place-financiere-de-paris-sur-le-changement-climatique>

- **BNP Paribas**, leader mondial en 2014 du conseil sur le secteur de l'énergie conventionnelle et des énergies renouvelables, a financé ou conseillé plus de 135 projets d'énergie renouvelable (dont 96 dans l'éolien) dans le monde, totalisant plus de 22 000 millions de

(2) La transition énergétique vers une économie « bas carbone » constitue une nécessité dictée par l'épuisement des ressources énergétiques fossiles et l'accélération du changement climatique. Pour atteindre l'objectif d'une limitation d'une hausse des températures à 2°C, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que 500 milliards de dollars seront annuellement requis d'ici à 2020 et 1 000 milliards entre 2020 et 2050. Il s'agit de réorienter les financements aujourd'hui dirigés vers les énergies fossiles et d'accroître les financements des énergies renouvelables et des projets favorisant l'efficacité énergétique.

watts de capacité installée à fin 2014. Ainsi, la banque a financé, aux côtés d'autres banques, à hauteur de 2,1 milliards d'euros une ferme éolienne de 600 MW située en mer du Nord, à 85 km au large des Pays-Bas (projet Gemini). C'est le plus important projet de ferme éolienne jamais financé dans le monde. Une fois achevé, en 2017, il fournira l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 785 000 foyers et permettra d'économiser 1,25 million de tonnes de CO₂ chaque année.

- **Crédit Agricole**, via sa filiale CA-CIB a participé au financement de 303 fermes éoliennes d'une capacité totale de 14 000 MW et 35 fermes solaires de plus de 1 800 MW de capacité. Sa filiale Unifergie, qui accompagne des PME/ETI indépendantes, a financé, à l'échelle française, près de 30% du parc photovoltaïque et 25% du parc éolien.

- **Société Générale** a contribué au financement du plus grand parc européen d'énergie photovoltaïque (capacité de 300 MW) à Cestas près de Bordeaux, et à celui de la première ferme éolienne offshore aux États-Unis (Block Island). Leader mondial comme conseil financier dans le secteur du gaz naturel liquéfié, la banque a joué un rôle clé dans une transaction d'envergure aux États-Unis auprès de Cheniere Corpus Christi Holdings.

- **Le Groupe BPCE** par sa structure de banque coopérative et universelle enregistre 4 milliards d'euros d'encours de financement verts répartis en parts égales entre projets régionaux et grands projets. Au sein du pôle Banque de grande clientèle, l'équipe Global Infrastructure and Projects (GIP) a financé 9 nouvelles opérations en 2014 (contre 5 en 2013) pour un montant de 3 668 millions d'euros (dont un montant de 509 millions d'euros arrangé par Natixis) et 1 319 MW. Natixis Energéco a quant à lui arrangé le financement de 27 projets (soit autant qu'en 2013) pour un montant de 372 millions d'euros (dont 204 millions d'euros de quote-part Natixis Energéco). Acteur majeur du financement des énergies renouvelables, le réseau BPCE Internationale a ainsi financé depuis 2006 plus de 794 centrales photovoltaïques, éoliennes, « biomasse » et hydroélectriques en outre-mer et à l'international, représentant une puissance totale

de 167 MW. Natixis fut arrangeur chef de file mandaté, teneur de livre, banque de couverture et « banque de due diligence des marchés de l'électricité » du financement du projet Gemini.

- **La Banque Postale**, déjà très investie dans le financement du secteur public, a participé à des projets de transition énergétique (construction neuve, rénovation de bâtiments publics, travaux de réhabilitation de parcs de logements sociaux, transports propres...). Au niveau des entreprises, elle participe au développement de sociétés spécialisées dans les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien...).

- **Le groupe Crédit Mutuel** s'est doté, au sein de son département Financements de projets, d'une équipe dédiée au secteur des énergies renouvelables. Il est intervenu dans près de 60 projets éoliens, solaires ou de production d'énergie à partir de biomasse, ce qui représente une capacité installée de plus de 4 000 MW. Ainsi :

- **aux USA** : 2 parcs solaires;
- **aux Pays-Bas** : un parc éolien offshore;
- **en Finlande** : un réseau de distribution d'électricité.

La plupart des grands établissements bancaires français ont souscrit à l'Initiative financière pour accompagner le programme de préservation de l'environnement des Nations Unies (UNEP FI, 2001), aux Principes de l'Équateur (EP, 2007)⁽³⁾, et au Global Compact des Nations Unies (Pacte mondial, lancé en 2000).

(3) Il s'agit d'un cadre référentiel adopté par les institutions financières qui vise à identifier, évaluer et gérer les risques environnementaux (et sociaux) des projets structurés, financés ou placés sur le marché par ces institutions financières. Les institutions financières appliquant ces principes s'engagent à ne participer qu'à des projets répondant à ces principes. Les Principes de l'Équateur sont au nombre de 10 (ex. : évaluation environnementale et sociale, standards environnementaux et sociaux applicables, système de gestion environnementale et sociale, engagements à faire ou à ne pas faire, suivi indépendant et reporting).



Les

GREEN BONDS

sont des obligations vertes émises par une entreprise, une collectivité locale ou une organisation internationale. Elles sont destinées à financer des projets ou des activités générant un bénéfice environnemental direct (énergies renouvelables, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique...). Contrairement aux obligations traditionnelles, les obligations vertes n'ont pas vocation à financer l'ensemble des activités d'un émetteur ni à refinancer sa dette.

UNE ACTION PIONNIÈRE POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Face aux enjeux climatiques, les établissements bancaires français ont adopté des politiques sectorielles⁽⁴⁾ exigeantes et réorienté une partie de leurs financements et investissements vers des projets « bas carbone ».

Cette stratégie intervient autant dans le financement d'investissements améliorant l'efficacité énergétique et la diminution des émissions⁽⁵⁾ carbone, que dans la réalisation d'infrastructures pérennes : viabilisation des réseaux – eau potable, eaux usées, électriques, téléphoniques – et gestion des déchets.

Mix électrique : privilégier

le financement des énergies vertes

Depuis plusieurs années, les banques déploient des politiques sectorielles qui conditionnent leurs investissements et leurs financements.

Crédit Agricole :

- Le groupe mesure l'empreinte carbone de ses financements en utilisant la méthodologie P9XCA, mise au point par Crédit Agricole CIB et des universitaires. Des critères d'analyse et d'exclusion ont été définis dans les secteurs les plus émetteurs comme l'énergie (pétrole et gaz, gaz de schiste, centrales thermiques à charbon, centrales hydroélectriques, nucléaire).

- Le groupe s'interdit de financer des projets d'exploitation pétrolière offshore en Arctique, des projets de mines de charbon et les exploitants liés à cette activité ainsi que de nouvelles installations de centrales électriques au charbon dans les pays à haut revenu définis par la Banque mondiale.

Société Générale :

- 11 politiques sectorielles environnementales et sociales (E&S) et une politique transversale sur la biodiversité ont été adoptées par le groupe sur les secteurs économiques sensibles. En 2014, environ 170 transactions dédiées

(projets) ont donné lieu à une analyse E&S approfondie et à 46 projets du périmètre des Principes de l'Équateur (EP) ont été signés.

- Le groupe s'est interdit de financer les mines à ciel ouvert selon les techniques de *mountain-top removal*, dans les Appalaches (US).

- Concernant le financement des centrales thermiques au charbon, sa politique sectorielle impose un niveau minimum d'efficacité thermique de 38% à 43% selon les pays.

BNP Paribas :

- Vingt-cinq centrales à charbon (représentant 159 Mt CO₂/an) n'ont pas été financées en raison d'une trop faible efficacité énergétique.

- En 2014, dans le cadre de la mesure de ses émissions indirectes (scope 3), le groupe a mesuré le mix électrique des entreprises productrices d'électricité qu'il finance : avec 59,5% de sources fossiles (gaz, charbon, pétrole) et 23,3% de sources renouvelables (hydraulique, photovoltaïque, éolien), il est « en avance » sur le mix mondial qui reposait, en 2012, selon l'IEA, sur 68% de fossiles et 21% de renouvelables.

Le groupe Crédit Mutuel :

- Le groupe a développé la prise en compte des préoccupations environnementales selon une méthodologie d'évaluation qui reprend l'échelle de classification des Principes de l'Équateur. Il ne développe plus le financement de l'exploitation minière de charbon ou de projet d'agrocarburant de 1^{re} génération.



**SUR LES CENTRALES AU CHARBON,
CERTAINES BANQUES IMPOSENT
UN NIVEAU MINIMUM D'EFFICACITÉ
THERMIQUE DE 38% À 43% SELON
LES PAYS.**

(4) Sur la base des lignes directrices de l'ORSE (Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises) pour les services financiers et en complément des Principes de l'Équateur.

(5) À noter : l'ORSE, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Association bilan carbone (ABC) et la Caisse des dépôts ont rédigé un guide pratique d'aide à la quantification des émissions directes et indirectes (« émissions financées ») de gaz à effet de serre (GES) à destination des différents acteurs de la finance (banques, assurances, gestionnaires d'actifs).

Groupe BPCE - Natixis :

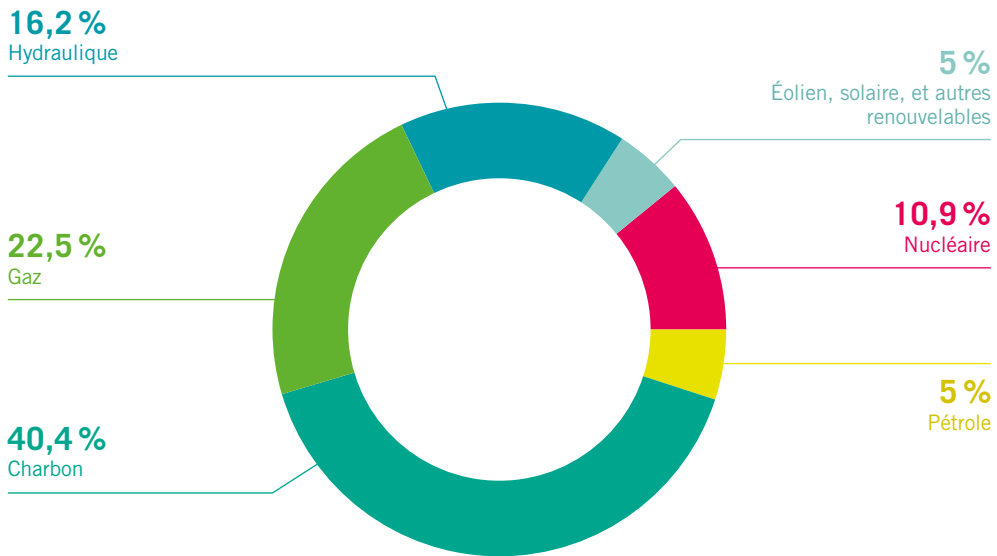
- Natixis a pris l'engagement de ne plus financer de centrales électriques au charbon et de mines de charbon thermique dans le monde entier, en l'état actuel des technologies. Natixis s'est également engagée à ne plus accepter de nouveaux mandats de conseil ou d'arrangement liés à de tels financements. Natixis renonce aussi à financer les sociétés dont l'activité repose à plus de 50% sur l'exploitation de centrales électriques au charbon ou de mines de charbon thermique.

C'est une étape majeure de la mobilisation de Natixis en faveur de la transition énergétique qui repose notamment sur :

- la décision de la banque de renforcer son rôle d'acteur de référence dans le financement des énergies renouvelables, qui représentent déjà plus de 60% du portefeuille de production électrique financé ;
- la volonté d'accompagner les clients qui sont engagés pour leurs propres activités dans la transition énergétique.



CERTAINES BANQUES CESSENT LE FINANCEMENT DES INDUSTRIES DU CHARBON DANS LE MONDE ENTIER.



Mix électrique mondial

Développement durable : place aux financements à « impact positif »

Les banques ont développé une activité de financements « à impact positif⁽⁶⁾ ». Elle s'applique à des actifs ayant un impact positif démontré sur au moins l'un des 3 piliers du développement durable : environnement, social, développement économique.

- **Société Générale** a développé le financement à « impact positif » pour répondre aux intérêts de tous les acteurs, publics et privés, émetteurs et investisseurs : 958 millions d'euros de nouveaux financements ont été octroyés en 2014, selon ces critères, soit une progression de 35% sur l'année.
- **Crédit Agricole** a soutenu, via sa filiale Unifergie, des investissements en matière d'énergie

urbaine pour un montant supérieur à 600 millions d'euros : réseaux de chauffage collectif, éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments. Elle a également financé de nombreux équipements et infrastructures impactant la mobilité durable, comme les tramways.

- **Crédit Mutuel** et **CIC** interviennent financièrement dans le cadre du développement et de la rénovation de réseaux de chauffage urbains. Les investissements portent sur l'amélioration de l'efficacité globale des infrastructures, le remplacement des chaudières thermiques au charbon ou au gaz par des unités de production de chaleur à partir de biomasse (bois énergie) ou récupération de chaleur. Ils participent à des partenariats publics privés de rénovation de réseaux d'éclairage public basse consommation.

- **BNP Paribas** agit pour lutter contre la déforestation, avec la signature du Soft Commodities Compact⁽⁷⁾ et la révision en 2014 de sa politique de financement du secteur de l'huile de palme et de la pâte à papier et prend en compte la responsabilité environnementale et sociétale.

Le groupe soutient la recherche climatique, via une fondation qui finance des travaux internationaux de recherche, portés par des laboratoires renommés pour étudier les mécanismes du climat et les impacts de son dérèglement actuel sous l'influence de l'activité humaine.

(6) À noter l'initiative de l'ORSE, « Financement à impact positif », qui promeut les financements innovants de projets de développement durable.

(7) Initiative qui réunit plus de 400 producteurs et distributeurs dans le monde autour d'engagements communs dans le domaine du développement durable.



LE « FINANCEMENT À IMPACT POSITIF » DOIT RÉPONDRE AUX INTÉRÊTS DE TOUS LES ACTEURS, PUBLICS ET PRIVÉS, ÉMETTEURS ET INVESTISSEURS.

Faciliter l'accès à l'énergie peu carbonée

Les banques françaises ont construit des offres de services spécifiques (financements, conseils, expertises) afin d'aider les entreprises et les particuliers à maîtriser leur propre empreinte carbone.

Crédit Mutuel :

- **Dans le secteur de la production électrique**, plus de 70% des projets financés étaient dédiés aux énergies renouvelables en 2014.

Crédit Agricole :

- Le Projet de groupe 2010 et son Plan à moyen terme 2014-2016 permettent au groupe de faire de l'économie de l'énergie et de l'environnement l'un de ses quatre domaines d'excellence, aux côtés du logement, de l'agriculture-agroalimentaire et de la santé-vieillesse et d'apporter, dans une démarche volontaire de réduction des émissions de CO₂ induites par ses financements et ses investissements, un accompagnement économique et financier adapté à l'ensemble de ses clients :

- produits et services permettant aux clients de privilégier les énergies renouvelables, les transports propres ou les économies d'énergie, et d'accélérer la transition vers une économie décarbonée;
- décarbonation de leurs portefeuilles de placement et de leur épargne.

BNP Paribas :

- **En Italie, en Belgique et en France**, la banque a créé des « Green Desks » afin de conseiller les entrepreneurs dans leur démarche d'économie d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

- **La filiale immobilière du groupe BNP Paribas Real Estate** garantit à ses clients corporate une performance énergétique de 40% supérieure à la réglementation (RT 2012) et s'engage pendant trois ans à rembourser le différentiel en cas de dépassement.

Société Générale CIB :

- **Dans le secteur de la production électrique** : en 2014, 70% des projets que la banque a financés étaient dédiés à des actifs énergies renouvelables. Deux opérations majeures :

- en Allemagne, avec le projet d'éoliennes en mer, Baltic 2;
- au Royaume-Uni, avec la structuration du schéma réglementaire du marché de la vente d'électricité.

• **Sur la filière du GNL (gaz naturel liquéfié) :** en Méditerranée, en Afrique, en Asie et aux États-Unis, SG CIB est actif sur 6 mandats de conseiller financier auprès des grands acteurs de la filière dans le cadre de leurs investissements.

Groupe BPCE - Natixis :

• Mirova, la filiale du Natixis Asset Management (Groupe BPCE) dédiée à l'investissement responsable, a lancé en 2014 le fonds Eurofideme 3, son 3^e fonds dédié à des projets d'énergies renouvelables en Europe avec une taille cible de 200 millions d'euros. Ce fonds complète les fonds Fideme (2002) et Eurofideme 2 (2008), intégralement investis. Eurofideme 3 a pour objectif de permettre aux institutionnels européens d'accéder à des investissements dans des sociétés-projets portant des actifs d'énergie renouvelable, essentiellement éolienne et photovoltaïque, en Europe.



EN 2014, 70 % DES PROJETS DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE FINANCÉS PAR UN GROUPE BANCAIRE ÉTAIENT DÉDIÉS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DU SUD

Le secteur bancaire français se mobilise pour accompagner les pays émergents et en développement dans leur transition énergétique. Les établissements sont particulièrement impliqués en Afrique, où ils ont mis en place des partenariats avec des agences de développement, des organisations et agences multilatérales.

Les partenariats engagés portent sur de multiples secteurs et permettent à la fois la structuration des réseaux bancaires locaux et la création d'offres « climat », ainsi que l'accompagnement et le financement de projets durables.

L'électricité verte, la bonne utilisation de la biomasse, la gestion durable des forêts, mais aussi l'identification de projets locaux pouvant bénéficier du financement de ces agences partenaires figurent au programme des principales actions menées par les banques françaises.

Groupe BPCE :

• La banque garantit des prêts locaux dans le cadre de l'agriculture locale afin d'améliorer sa productivité et son adaptation au réchauffement climatique.

• **Au Cameroun,** à l'initiative de la BICEC, un accord a été conclu avec la Société financière internationale (Groupe Banque mondiale) pour garantir des prêts locaux dans le cadre de l'agriculture locale. L'objectif étant d'améliorer sa productivité et son adaptation au réchauffement climatique.

• **À l'île Maurice :** la Banque des Mascareignes (BM) et BPCE Internationale ont assuré le financement d'une centrale éolienne d'une puissance de 9,35 MW, localisée à la Plaine des Roches. Le parc sera composé de 11 turbines d'une capacité de 850 KW fournies par le groupe Gamesa, un des leaders mondiaux de la fabrication d'éoliennes. Dans cette opération, la BM est prêteur pour 13,15 M€ et Natixis est « banque de couverture de taux ».

Groupe BPCE - Natixis :

• **Au Pérou :** Global Infrastructure & Projects a financé le **premier parc éolien, Marcona**, développé par le groupe espagnol d'ingénierie Cobra (groupe ACS). Natixis est également conseil financier de Cobra pour le financement long terme de Marcona et du projet jumeau, Tres Hermanas. D'une capacité totale de 122 MW, le projet Marcona s'inscrit dans un contexte de soutien fort de l'État péruvien aux énergies renouvelables.

Crédit Mutuel :

• **Au Niger :** le Crédit Mutuel du Niger et les MUCODEC participent au projet Awango de financement de l'électricité solaire pour les 90% de la population n'ayant pas accès à l'électricité.

- **En Haïti** : l'opération « Ensemble, reconstruisons Haïti » a permis la reconstruction et l'aménagement de l'hôpital français de Port-au-Prince et d'un quartier d'habitation aux normes antisismiques et anticycloniques.

Société Générale :

- **En Indonésie** : selon sa méthodologie de financement à « impact positif », le groupe a financé la plus grande unité de production géothermique au monde (projet Sarulla). Ce projet combine une production énergétique propre et renouvelable avec des efforts durant les phases de conception, de construction et d'opération pour réduire les impacts sur les communautés environnantes et respecter les exigences environnementales et sociales les plus strictes (recommandations de la SFI, Principes de l'Équateur...). Le financement a remporté le prix du meilleur financement de projet attribué par Global Capital Asia/Asiamoney Awards 2014.

- **Au Burkina Faso**, une de ses filiales propose une offre de prêt pour promouvoir et faciliter l'accès à l'énergie solaire, permettant ainsi d'améliorer l'indépendance énergétique des populations.

Crédit Agricole :

- Le groupe est un des membres fondateurs de FARM (Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde), qui vise à promouvoir des agricultures et filières agroalimentaires performantes et durables. Sa vocation est de mobiliser les chercheurs et les acteurs du développement agricole du Sud et du Nord. En 2014, cinq projets pilotes ont permis d'impliquer 2500 agricultrices et agriculteurs.

BNP Paribas :

- **En Côte d'Ivoire**, via la BICICI, un accord a été conclu avec la Société financière internationale (Groupe Banque mondiale), pour structurer une démarche RSE appliquée aux professionnels, impliquant tous les acteurs du processus de financement.



LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS SONT PARTICULIÈREMENT IMPLIQUÉS EN AFRIQUE, OÙ ILS ONT MIS EN PLACE DES PARTENARIATS AVEC DES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT, DES ONG, ETC., AU SERVICE DES POPULATIONS.

FINANCEMENT CLIMAT : LES TRANSFERTS NORD/SUD EN PROGRESSION

En 2009, les pays développés, par l'intermédiaire des États, des organisations internationales et du secteur privé, s'étaient engagés à mobiliser 100 Mds de dollars par an à l'horizon 2020 en faveur des pays du Sud, afin de les aider à lutter contre le réchauffement climatique. Un défi auquel les banques françaises sont associées. L'objectif, ambitieux, devrait être respecté, selon l'OCDE. Un premier rapport de synthèse, rendu public lors de la réunion des ministres des Finances du G20 à Lima fait état d'une progression significative des transferts de flux Nord/Sud. À ce jour, les concours ont atteint 61,4 Mds de dollars en 2014 (soit 10 Mds de plus qu'en 2013), dont 43 Mds de dollars de financement public (sous forme d'aide bilatérale ou multilatérale), 16 Mds de financements privés et 1,6 Md de dollars de crédits export. En moyenne, sur 2013 et 2014, l'OCDE a calculé que la part du public est de 7%, celle du privé de 26% et les crédits export de 3%.

ORGANISER LA SOLIDARITÉ

Les établissements bancaires français ont mis en place des micro-actions solidaires en faveur des populations touchées par le changement climatique, à la fois dans leur fonction propre d'opérateurs financiers et au plan de leurs stratégies internes.

BNP Paribas :

- **Le fonds Urgence & Développement**, créé en 2012, a permis de réunir plus de 1 million d'euros notamment au profit des victimes d'inondations dans les Balkans et en Inde. Ce fond est ouvert à l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas dans le monde, et depuis cette année aux clients. Le principe : chaque don d'un collaborateur est doublé par BNP Paribas et versé à trois ONG partenaires : CARE, Croix-Rouge Française et Médecins Sans Frontières.

Groupe BPCE - Natixis :

- **Le fonds de dotation Synergie Solaire** signe un partenariat avec Natixis Energéco (Groupe BPCE) et l'entreprise JPÉE, exploitant de parcs éoliens et solaires, pour financer le projet d'électrification de l'école du Bayon au Cambodge. Ce projet, à vocation solidaire intégrant les énergies renouvelables, a pour objectif d'électrifier la cantine, les salles de classe et l'infirmerie par l'extension du système solaire photovoltaïque existant.

Crédit Mutuel :

- Les actions des réseaux mutualistes africains ou asiatiques soutenus par le Crédit Mutuel ont également un impact macroéconomique au niveau régional. La valorisation de l'épargne collectée et le financement des activités de chaque village peuvent participer au ralentissement de l'exode rural, maintenir un meilleur équilibre dans de nombreuses campagnes et éviter les dérives d'une sururbanisation.

Groupe Crédit Agricole :

- Le groupe est actionnaire du fonds Livelihoods, dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations rurales des pays en développement grâce à la finance carbone. Opérationnel depuis décembre 2011, il finance des projets d'agroforesterie, d'énergie rurale et de restauration des écosystèmes.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Le secteur bancaire français a pris des engagements concrets pour la protection de l'environnement : protection des forêts existantes, reforestation, protection des zones Natura 2000...

La protection des forêts par une gestion durable et leur maintien contribuent en effet à l'atténuation des changements climatiques et à la préservation de la biodiversité.

La Banque Postale :

- Les fonds de matières premières agricoles sont exclus du périmètre des instruments financiers autorisés.
- Par ailleurs, dans le cadre de son fonds carbone interne, LBP participe au financement de projets de solidarité climatique auprès des forestiers du Massif central.

Crédit Mutuel :

- Le Crédit Mutuel ne possède pas de fonds permettant de spéculer sur les prix des matières premières agricoles.

Société générale :

- Le groupe, au-delà de sa politique « biodiversité », veille au respect de bonnes pratiques comme la gestion de forêts responsables (standard FSC) ou la gestion de production d'huile de palme durable (standard RSPO). De plus, la banque ne finance pas de projets d'agroculture de 1^{re} génération et s'interdit de mettre en place des fonds investis majoritairement dans les matières premières agricoles.

BNP Paribas :

- En 2014, la banque a renforcé ses actions de lutte contre la déforestation avec la signature du Soft Commodities Compact, initiative conjointe de la Banking Environment Initiative (BEI) et du Consumer Goods Forum (CGF). Dans ce cadre, BNP Paribas s'engage pour financer la croissance des marchés de l'huile de palme, des produits de bois, du soja et du bœuf, sans générer de déforestation nette à l'horizon 2020.



RISQUES CLIMATIQUES

LES RISQUES CLIMATIQUES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DES BANQUES FRANÇAISES

À ce jour, les réglementations prudentielles bancaires en vigueur (Bâle 3, CRD IV/CRR...) n'incitent pas les établissements à prendre en compte le risque environnemental. Mais les banques françaises ont d'ores et déjà pris un certain nombre d'initiatives fortes en la matière. Celles-ci se concentrent autour de deux axes stratégiques : la prise en compte du risque climatique dans leur politique de risque et la mise en place de politiques sectorielles.

CHANGEMENT DE MODÈLE

La réglementation bancaire actuelle associe le changement climatique à des risques de sinistres pouvant être couverts par les assureurs. Elle n'identifie donc pas ce changement comme un risque de nature à peser sur la stabilité de l'ensemble du système financier. Cependant, compte tenu de ses impacts, il est fort probable que le dérèglement climatique ait des conséquences sur les modèles économiques, les actifs, les infrastructures et le capital en général ainsi que sur la capacité de croissance de l'ensemble de l'économie mondiale. À titre d'exemple, une étude menée par UNEP FI⁽¹⁾ sur 2400 entreprises a révélé que 50% de leurs profits étaient menacés par le changement climatique.

(1) UNEP FI est un partenariat mondial entre l'UNEP (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et le secteur financier. Plus de 200 institutions, y compris les banques, les assureurs et les gestionnaires de fonds, travaillent avec l'UNEP pour comprendre les impacts des facteurs environnementaux et sociaux sur la performance financière.



UNE ÉTUDE MONDIALE
PORTANT SUR 2 400 ENTREPRISES
A MONTRÉ QUE

50%

DE LEURS PROFITS ÉTAIENT
MENACÉS PAR LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE.

LES BANQUES PRENNENT LA MESURE DE LEURS ENGAGEMENTS

Dans le cadre de leur politique de risque, les grandes banques françaises sont adhérentes aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies et signataires des Principes de l'Équateur qui s'appliquent aux financements de projets. Elles ont initié un certain nombre de travaux pour mesurer les impacts environnementaux, positifs et négatifs, de leurs financements et l'impact des scénarios de changement climatique sur leurs portefeuilles. De façon générale, des mécanismes d'évaluation de contreparties sur les critères ESG (critères environnementaux sociaux et de gouvernance) ont été déployés. Les banques françaises participent par ailleurs aux réflexions internationales sur la tarification du carbone.

DES POLITIQUES SÉLECTIVES

Les grandes banques françaises ont toutes mis en place des politiques sectorielles, notamment dans les secteurs de l'énergie et des mines, confirmant leur non-engagement dans des financements présentant des risques élevés d'impacts sur l'environnement (à titre d'exemple, les banques françaises ne financent plus l'exploitation de mines de charbon à ciel ouvert de type *mountaintop removal* dans les Appalaches). Elles réalisent et publient une estimation du niveau d'émission de gaz à effet de serre induit par la plupart des opérations qu'elles financent. Par ailleurs, elles mettent en place des équipes dédiées à la recherche de solutions financières au profit de nouvelles technologies pour le climat.

DES INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES ADAPTÉES

Le 24 septembre 2015, le Conseil de stabilité financière a entrepris des discussions afin d'analyser les possibles risques des changements climatiques sur la stabilité financière. Il rendra compte au G20 de propositions éventuelles qui viendraient compléter les initiatives existantes de l'industrie bancaire.

Au niveau national, tel que prévu à l'article 173 de la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, la France va initier des travaux relatifs à la mise en œuvre de scénarii de tests de résistance, représentatifs des risques associés au changement climatique. À cet effet, le gouvernement devra remettre un rapport au Parlement, au plus tard le 31 décembre 2016, sur cette mise en œuvre.

Fortes de l'ensemble des initiatives d'ores et déjà prises par leurs établissements en matière de changement climatique, les banques souhaitent accompagner les réflexions des acteurs publics sur la définition d'un scénario de tests de résistance climatique.





L'article

173

de la loi sur la transition
énergétique pour la
croissance verte, prévoit que
« le Gouvernement remet[te] au
Parlement, avant le 31 décembre
2016, un rapport sur la mise
en œuvre d'un scénario de tests
de résistance réguliers
représentatifs des risques associés
au changement climatique ».

3.

TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

LES RÉSEAUX IMPLIQUÉS AU QUOTIDIEN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Prêts dédiés à la rénovation énergétique des logements, à l'achat de voitures électriques ou hybrides, financement d'installations à énergie renouvelable dans les régions, produits d'épargne et d'investissement conçus en faveur de l'environnement, les banques françaises de détail déploient un ensemble de produits et services spécifiques pour accompagner leurs clients vers une économie moins carbonée. Elles multiplient leurs efforts pour développer des solutions capables de réduire significativement l'impact des émissions de CO₂ des moyens de paiement.

FINANCER LES PROJETS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La problématique du financement de la transition énergétique, si discutée actuellement, a été initiée par les banques en France à travers des offres vertes volontaires. Cette démarche a démarré dans les régions. Elle a permis, avec l'appui des collectivités locales et des PME, de développer les marchés de la transition énergétique avant de s'étendre au niveau national puis d'être relayée par la réglementation pour structurer ces offres. Aujourd'hui encore, en France, les deux tiers des marchés de la rénovation thermique et des énergies renouvelables se concluent au niveau local en lien avec les réseaux bancaires.

Cap sur l'écorénovation des logements...

Outre l'aide à la construction de logements neufs basée sur les nouvelles normes de respect de l'environnement, les établissements bancaires financent les besoins croissants de rénovation énergétique des logements anciens acquis par les particuliers (travaux d'isolation, réfection des systèmes électriques, changement de chaudière...).

Pour répondre à ces exigences nouvelles, les banques de détail ont développé des offres de prêts spécifiques à des conditions préférentielles, à l'exemple du prêt Développement Durable de Société Générale, du prêt Économies d'Énergie du Crédit Agricole, du PREVAir des Banques Populaires, du Crédit Écureuil Développement Durable des Caisses d'Épargne, du prêt personnel travaux dédié de la gamme verte de La Banque Postale ou encore du prêt de rénovation écologique joint à un compte épargne CO₂ du Crédit Mutuel - Arkea.

Les banques ont formé et mobilisent depuis des années leurs réseaux pour distribuer les divers dispositifs existants d'aides publiques. Ainsi, depuis la création en 2009 de l'éco-prêt à taux zéro, les banques ont permis de financer plus de 4,8 milliards d'euros de travaux de rénovation énergétique (à fin 2014) avec ce seul type de prêt. Domofinance (joint-venture entre BNP Paribas Personal Finance et EDF) a depuis 2003 financé 440 000 dossiers de rénovation énergétique de logements (données à fin 2014).

À côté de l'éco-prêt à taux zéro, que ce soit par les crédits immobiliers ou par les crédits travaux à la consommation⁽¹⁾, les banques financent les travaux de performance énergétique à hauteur de 7 milliards d'euros par an environ.

Par ailleurs, plusieurs **Banques Populaires** et **Caisses d'Épargne (Groupe BPCE)** ont mis en place le programme innovant KfW - ELENA avec la Commission européenne, la banque allemande KfW et des collectivités locales pour financer la rénovation thermique des logements et structurer une économie locale autour de cette problématique.

... et l'écomobilité

La plupart des banques ont mis en place des prêts « verts » dédiés à l'achat de voitures propres, neuves ou d'occasion, électriques ou hybrides, pour des montants compris entre 1 000 et 75 000 €. Ces prêts visent également l'achat de vélos, de deux-roues, voire de trottinettes.

Banque Populaire, avec AUTOVair, et **Caisse d'Épargne** avec Écureuil Crédit Développent Durable Auto, proposent une offre similaire sur les véhicules « bas carbone ».

À ces prêts spécifiques s'ajoutent des offres d'assurance auto décarbonée. Elles permettent d'assurer certaines pannes (composants électriques et électroniques du moteur, batterie) ou exigent certaines conditions à la souscription (parcourir un minimum de kilomètres par an ou participer à un stage d'écoconduite).

Les énergies renouvelables favorisées par des partenariats

En complément des Sofergie, certains établissements (Banque Populaire / Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel et Crédit Agricole, Société Générale) ont noué des partenariats avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et plusieurs Régions françaises pour proposer des crédits spécifiques aux projets d'énergie renouvelable.

Crédit Agricole, avec l'appui de ses filiales et Caisses régionales, a financé plus de 2 milliards d'euros sur ce type de projets, soit environ 30% du parc photovoltaïque français, 25% du parc éolien et 70% des installations de méthanisation.

Au plan régional, **le Crédit Mutuel** de Bretagne au côté du **Crédit Agricole** des Côtes d'Armor appuient le lancement de l'Arbre à Vent mis en œuvre par la start-up NewWind. Ce système éolien biomimétique en forme d'arbre produit une micro-électricité de proximité permettant de s'adapter aux milieux urbains et périurbains.

Société Générale participe en tant que pilote au programme « France Énergies Renouvelables » mis en place en avril 2014 par la Banque européenne d'investissement (via un engagement financier à hauteur de 750 millions d'euros) pour la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables sur le territoire français entre 2014 et 2016.

(1) Conseil national de l'habitat : rapport final du groupe de travail sur « La rénovation énergétique des maisons individuelles occupées par leurs propriétaires ». Mai 2015.



LES BANQUES ONT PERMIS DE FINANCER PLUS DE 4,8 MILLIARDS D'EUROS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GRÂCE AU SEUL ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO À FIN 2014.

CRÉER DES PRODUITS D'ÉPARGNE ET D'INVESTISSEMENT VERTS

Les banques proposent à leurs clients des livrets d'épargne et des produits de dépôt à terme (DAT) pour lesquels les sommes investies ont vocation à soutenir financièrement des initiatives locales ou innovantes. Celles-ci concernent de plus en plus de projets en faveur de la protection de l'environnement ou de la lutte contre le réchauffement climatique. À l'exemple du DAT Éoloué créé et commercialisé par **le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine**, destiné à financer l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments d'élevage et des éoliennes pour la Coopérative des fermiers de Loué (CAFEL). Ou encore du livret d'épargne CODEVair créé dès 1999 par **les Banques Populaires et le Crédit Coopératif**, conçu spécialement pour financer des projets environnementaux à taux bonifié.

Outre ces produits d'épargne, les banques ont développé des fonds à thématique ISR (investissement socialement responsable), dont la gestion prend systématiquement en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Pour sa part, le **Groupe BPCE** donne la possibilité aux souscripteurs d'assurance vie d'investir dans les OPCVM ISR dédiés : Écureuil Bénéfices Environnement pour les **Caisses d'Épargne** et le pack vert Horizéo pour les **Banques Populaires**. À l'exemple de **Federal Finance (groupe Crédit Mutuel)** qui offre le plus grand nombre de fonds labellisés ISR en France (11 FCP), de **La Banque Postale** avec son fonds ISR LBPAM Responsable Actions Environnement et du fonds « objectif environnement » du **Crédit Mutuel AM**, qui n'investissent que sur des valeurs ayant un impact positif sur l'environnement ou encore du **Crédit Agricole** qui a développé et commercialise des fonds ISR thématiques environnementaux excluant le pétrole et le nucléaire.

Au travers de fonds dédiés, les banques encouragent également l'investissement « bas carbone ». Ainsi, **BNP Paribas Investement Partners** est devenue le 1^{er} gestionnaire de fonds de sa catégorie à avoir signé en 2015 le

Montreal Pledge, au travers duquel il s'engage à mesurer et publier l'empreinte carbone des actifs gérés pour compte de tiers.

Enfin, elles développent des produits d'assurance vie spécifiques, à l'exemple du premier contrat d'assurance vie multisupport solidaire de **Prédica** (filiale Crédit Agricole), qui bénéficie du label Finansol et garantit l'éthique des financements récoltés.



FONDS ISR OU FONDS DÉDIÉS : LES BANQUES ENCOURAGENT L'INVESTISSEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT.

ŒUVRER POUR LA FINANCE SOLIDAIRE

Contre la précarité énergétique

La majeure partie des banques a développé des conventions nationales ou régionales avec des réseaux associatifs d'aide à l'insertion ou d'action sociale : le Secours Catholique, le Coorace, les Udaf, plusieurs réseaux impliqués dans l'accompagnement des familles tels que Familles rurales, Emmaüs, les Restos du Cœur, les missions locales, de nombreux centres communaux d'action sociale et les associations locales d'insertion qui travaillent aussi à la lutte contre la précarité énergétique.

Au **Crédit Agricole**, des accords ont été signés avec EDF et Engie (ex-GDF Suez) afin d'aider les foyers en difficulté et d'éviter les situations de rupture de la fourniture de gaz et d'électricité. La Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement soutient également des projets portés par des associations comme Habitat et Humanisme ou Solidarités nouvelles pour le logement.

Pour le microcrédit habitat

Dans le cadre de travaux menés avec les pouvoirs publics et la Caisse des dépôts, **La Banque Postale** expérimente en 2015 le microcrédit

habitat pour financer des travaux d'économie d'énergie. Au **Crédit Mutuel**, les dispositifs sont mis en œuvre à l'initiative des Fédérations régionales. Ils sont, au quotidien, l'expression de l'engagement social du groupe au service des populations ou des sociétaires les plus fragiles. De même, 14 **Caisse d'Épargne (Groupe BPCE)**, s'appuyant sur leur réseau de micro-crédit Parcours Confiance, ont mis en place dès 2014 une offre de microcrédit personnel accompagné « précarité énergétique » en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre.

INNOVER POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES MOYENS DE PAIEMENT

Cartes, espèces, chèques : un bilan carbone à plusieurs vitesses

Comme l'a révélé une étude de 2011 entreprise par la FBF, chaque moyen de paiement dispose de sa propre empreinte environnementale (cf. tableau). Incontestablement, c'est la carte bancaire, mesurée à l'unité, qui a l'impact le plus faible mais le volume de transactions réalisé est limité par rapport aux espèces qui représentent encore 55% des paiements et qui à l'unité « polluent » le plus l'atmosphère (22 g eq CO₂, contre 3 g pour la carte)!

PAIEMENTS EN FRANCE : LES CHIFFRES CLÉS

En France, les paiements scripturaux représentent 18,6 milliards d'opérations par an⁽²⁾, dont 9,1 milliards par carte et 2,6 milliards par chèque.

Les opérations effectuées en espèces peuvent être estimées à 55% du volume total des transactions, soit un peu plus de 22 milliards d'opérations⁽³⁾.

(2) Source : Banque de France Économie et Statistiques Moyens de paiement – mise à jour 16/12/2014.

(3) Source : The McKinsey Global Payments Map 2009.

L'impact sur l'environnement de chaque moyen de paiement a été mesuré selon une approche « analyse du cycle de vie ».

Carte : les impacts sont répartis entre la fabrication de la carte (dont le circuit intégré des puces), la part des trajets effectués en voiture pour la récupération de la carte, la production des tickets papier « client » et « commerçant » du terminal de paiement électronique (TPE), l'utilisation du TPE et des serveurs d'archivage des données (consommation électrique).

Les émissions de gaz à effet de serre des différents moyens de paiement selon leur cycle de vie

PAIEMENT DE PROXIMITÉ	ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR PAIEMENT EXPRIMÉ EN GRAMMES ÉQUIVALENT CO ₂	ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR PAIEMENT EXPRIMÉ EN GRAMMES ÉQUIVALENT CO ₂
Carte bancaire	3 g eq. CO ₂ (paiement de proximité)	8,52 milliards de paiements de proximité par carte, soit l'équivalent de 25 572 tonnes de CO ₂
	4 g eq. CO ₂ (vente à distance)	616 millions de paiements à distance, soit l'équivalent de 2 464 tonnes de CO ₂
Chèque	15 g eq. CO ₂	2,6 milliards de transactions, soit l'équivalent de 39 000 tonnes de CO ₂ (pour seulement 6,82% des opérations de paiement)
Espèces	22 g eq. CO ₂	21 milliards de transactions, soit l'équivalent de 462 000 tonnes de CO ₂ (pour 55% des paiements)

Carte bancaire utilisée en vente à distance (VAD) sur Internet : les impacts sont principalement associés à la fabrication de ces équipements de connexion à Internet et à leur utilisation, consommatrice d'électricité.

Chèque : les impacts proviennent principalement de la production de papier et de la part des trajets effectués en voiture pour la récupération des chèquiers et le dépôt des chèques dans les agences.

Espèces : les impacts proviennent principalement des étapes logistiques liées à la circulation des espèces (livraison et ramassage).



LES ESPÈCES ET LE CHÈQUE SONT LES MOYENS DE PAIEMENT QUI NUISENT LE PLUS À L'ENVIRONNEMENT. IL IMPORTE DE DÉVELOPPER LES CONDITIONS FAVORABLES À UNE PLUS LARGE UTILISATION DE LA CARTE.

Priorité au digital...

Dans une optique d'efficacité, de praticité, de gain de temps et aussi de meilleur service aux clients, les banques ont généralisé les services digitaux et l'utilisation des moyens de paiement électroniques, moins générateurs de CO₂. Cette dématérialisation des échanges, rendue possible par les nouvelles technologies, a une incidence significative sur la réduction de l'empreinte carbone à tous les niveaux.

La banque en ligne et la signature électronique : elles permettent de réduire à la fois les déplacements et la consommation de papier.

- 24h/24, 7j/7, le client peut consulter ses comptes en ligne, télécharger ses relevés, ses reporting, effectuer ses opérations (paiement, virement, transactions boursières, simulations...), économisant 15 à 25% sur sa consommation de papier.

- La signature électronique (en agence ou à distance) permet au client de recevoir un contrat signé électroniquement uniquement

sous format numérique. La formule a permis au Groupe BPCE d'économiser ainsi 1 milliard de feuilles de papier par an.

... et à la monétique

Le paiement mobile : en remplaçant pour partie les paiements par chèque et espèces, il contribue à réduire chaque année un peu plus les émissions de CO₂.

La carte bancaire : plusieurs initiatives contribuent à limiter les émissions de CO₂ liées à sa fabrication, à sa distribution et au traitement de ses déchets.

- La plupart des banques ont ainsi allongé leur durée de vie de deux à trois ans;

- Le Crédit Agricole a mis en place un nouveau système de récupération traçable et de recyclage des anciennes cartes bancaires : les métaux précieux contenus dans une carte – argent, palladium, cuivre, or – sont purifiés et réutilisés dans la filière automobile et dans l'industrie électronique. La banque a également choisi de remplacer progressivement son support, actuellement en PVC, par un matériau d'origine végétale, à base d'amidon de maïs non-OGM.



LES SERVICES EN LIGNE RÉDUISENT ENTRE 15 ET

25%

LA CONSOMMATION DE PAPIER.



4.

POLITIQUES
ENVIRON-
NEMENTALES

DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES DÉPLOYÉES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

En appliquant des règles strictes dans leurs organisations et leurs réseaux, les groupes bancaires français ont donné la mesure des gains possibles en matière de réduction des émissions « carbone ».

Les plans qu'elles ont mis en place ont permis d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et de réduire l'impact des déplacements des collaborateurs. En dématérialisant leurs documents, elles ont changé les pratiques des échanges de flux commerciaux, pour une meilleure protection de l'environnement.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE : DES PLANS DE RÉDUCTION À TOUS LES NIVEAUX

Réduire de 10 à 20% l'émission des gaz à effet de serre (GES), par entité et par collaborateur, tel est l'objectif ambitieux affiché par l'ensemble des groupes bancaires français. Les plans qu'elles ont mis en place, à différents niveaux – bâtiments, déplacements professionnels de leurs collaborateurs –, commencent à porter leurs fruits. Des outils de mesure ont été mis en place et permettent un suivi annuel précis des résultats, commentés chaque année dans les rapports d'activité RSE. Chaque programme possède ses particularités.

Le programme de réduction carbone de **Société Générale** s'appuie sur un mécanisme innovant : le paiement par les entités du groupe d'une taxe carbone interne sur la base de leur empreinte carbone à 10 €/tCO₂ et l'affectation des revenus de cette taxe à des initiatives internes d'efficacité environnementale récompensées lors d'une remise de prix.

Pour des bâtiments « propres »

En France ou à l'étranger, les banques s'appuient désormais sur des critères précis pour choisir un bâtiment, qu'il soit commercial ou administratif : possibilités de desserte de transport en commun, certifications sur le plan environnemental, bilan énergétique. Elles effectuent systématiquement des audits énergétiques pour détecter les bâtiments énergivores, afin d'engager les travaux d'amélioration qui s'imposent. Des outils de pilotage de performances sont progressivement appliqués à l'ensemble de leurs locaux afin d'assurer un suivi et une amélioration continus.

Les améliorations entreprises pour réduire la consommation d'énergie portent sur l'utilisation de l'électricité d'origine renouvelable (cf. encadré), l'installation de la domotique dans les agences (**Groupe BPCE**), l'utilisation d'équipements de géothermie urbains pour chauffer les bâtiments (**CIC**), l'utilisation de radiateurs numériques récupérateurs de chaleur produite par les ordinateurs et les serveurs (**BNP Paribas**), le déploiement d'un outil de pilotage énergétique (**GREEN**) permettant de suivre en temps réel les consommations énergétiques

d'un immeuble, et donc d'en maîtriser l'évolution et les coûts (**Société Générale**).

Le label Haute qualité environnementale (HQE), appliqué à certains bâtiments neufs (**Société Générale, Groupe BPCE, Crédit Mutuel...**), contribue également à économiser l'énergie.

ÉNERGIE RENOUVELABLE : VERS UNE POLITIQUE 100 %

Afin de réduire les émissions de CO₂, les banques se tournent progressivement vers les énergies renouvelables, jusqu'à opter pour une politique d'approvisionnement 100% renouvelable.

Le groupe La Poste : à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2018, 1300 sites majeurs du groupe seront approvisionnés en électricité 100% renouvelable.

Crédit Agricole : à compter de septembre 2015, 100% de l'électricité achetée par Crédit Agricole SA sur Montrouge et Saint-Quentin est d'origine renouvelable.

Société Générale : depuis 2009, les trois tours du siège de La Défense sont alimentées par de l'électricité verte.

Incitation à la mobilité responsable

Conscientes que l'utilisation systématique de l'automobile a des conséquences négatives sur l'environnement, les banques ont pris des mesures très diverses pour inciter leurs collaborateurs à restreindre l'utilisation de ce type de véhicule dans le cadre de leurs déplacements professionnels et de leur trajet domicile-travail.

Les systèmes de visioconférences ont été généralisés afin d'éviter tout déplacement dans le cadre de réunions internes. La formation à distance à partir du poste de travail ainsi que le télétravail (initiative pilote pour 500 collaborateurs du groupe **Société Générale**) se mettent en place.

Parmi d'autres exemples, appliqués au quotidien des collaborateurs, citons le service auto partage, la mise à disposition de véhicules ou de vélos électriques pour les déplacements professionnels, ainsi qu'une politique « voyage » plus restrictive qui invite à se servir des transports en commun plutôt que d'un véhicule de fonction.



LES GROUPES BANCAIRES ENTENDENT RÉDUIRE ENTRE 10 ET

20%

L'ÉMISSION DES GAZ À EFFET
DE SERRE (GES), PAR ENTITÉ
ET PAR COLLABORATEUR.

DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS ET RECYCLAGE PAPIER GÉNÉRALISÉS

La réduction significative de la consommation de papier fait partie des démarches environnementales affichées depuis plusieurs années par l'ensemble des établissements.

L'investissement conséquent entrepris ces dix dernières années dans la dématérialisation des documents administratifs et commerciaux a été déterminant et a contribué à une baisse importante de la consommation de papier, de même que la systématisation des impressions noir et blanc et recto verso, qui peut générer en moyenne une réduction de 25% des impressions.

Le recyclage du papier et les dispositifs de tri sont maintenant en phase de déploiement

dans la plupart des locaux bancaires, et l'utilisation de papier recyclé ou écolabellisé augmente annuellement.

- **À la Société Générale**, le papier éco-labellisé représente 100% des utilisations de papier de bureau en France et 62% dans le monde. 74% du papier bureau consommé en France est 100% recyclé. Le papier recyclé a été sélectionné après un appel d'offres basé sur l'analyse du cycle de vie des papiers avec audit sur place. Le réseau des agences en France a mis en place la boucle vertueuse et maîtrisée des déchets papiers de la collecte du recyclage auprès d'un papetier localement.

- **Au Crédit Agricole**, 1 470 tonnes de papier de bureau usagé et de carton ont été recyclées en 2014 dans les entités participantes au Grenelle Papier.

- **BNP Paribas** s'est engagée à atteindre 55% de papier collecté pour recyclage en 2015.

- **Au Crédit Mutuel**, plusieurs groupes régionaux ont décidé de ne publier des documents que sur papier recyclé ou labellisé, de même pour l'impression de chèques. Des tableaux de bord RSE intégrant notamment les indicateurs environnementaux sur lesquels il est possible d'agir (consommation énergétique, eau, consommation de papier, recyclage des déchets...) sont mis à disposition des caisses locales.

- **À La Banque Postale**, depuis 2011 l'intégralité des papiers utilisés (relevés de compte, chèques, bureautique...) est du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.

Enfin, le déploiement de la banque à distance ouvre toujours de nouvelles possibilités en matière de réduction de consommation de papier.



DES CONSOMMATIONS DE PAPIER RÉDUITES ET UNE UTILISATION DE PAPIER RECYCLÉ OU ISSU DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT EN FORTE CROISSANCE.

LES BANQUES PARTENAIRES D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour soutenir les entrepreneurs engagés dans le développement durable, encourager la recherche sur le climat, promouvoir en général les valeurs liées à la préservation de la planète, les banques ont développé des actions de partenariat et de parrainage. Elles s'inscrivent dans le prolongement de leur engagement à tous les niveaux pour réduire les effets du changement climatique sur l'environnement.

- **Le Crédit Agricole** organise chaque année depuis 2010 ses Trophées Horizon, qui récompensent les fournisseurs du groupe les plus engagés et innovants en matière de développement durable. Un forum des achats responsables a été créé en alternance avec ces trophées afin de continuer à animer cette communauté.

- **La Fondation BNP Paribas** soutient la recherche contre le changement climatique avec son programme de mécénat Climate Initiative. Doté d'un budget de 3 millions d'euros sur trois ans, ce programme finance cinq nouveaux projets de recherche portés par des laboratoires de renommée internationale afin d'étudier les mécanismes fondamentaux du climat et les impacts de son dérèglement actuel sous l'influence de l'activité humaine.

- **Le Groupe BPCE** accompagne la gestion de la biodiversité, notamment au travers de sa dotation à la Ligue de protection des oiseaux (via la Banque Populaire Atlantique et la Banque Populaire des Alpes), et de son engagement dans un plan triennal en lien avec l'Office national des forêts de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.



LES BANQUES ONT DÉVELOPPÉ DES ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE PARRAINAGE POUR SOUTENIR LA PRÉSERVATION DE LA PLANÈTE.



PRINCIPES DE L'ÉQUATEUR

« Les Établissements financiers adoptent les Principes de l'Équateur afin de s'assurer que les projets qu'ils financent et qu'ils conseillent soient développés d'une manière socialement responsable reflétant des pratiques saines en matière de gestion de l'environnement. Ils reconnaissent l'importance du changement climatique, de la biodiversité et des droits de l'homme et considèrent que les impacts négatifs sur les écosystèmes, les communautés et le climat doivent être évités dans la mesure du possible. Si ces impacts sont inévitables, ils doivent être minimisés, atténués et/ou compensés. »

Extrait des Principes de l'Équateur.

POUR SE METTRE AU VERT

LA NOUVELLE COLLECTION DES MINI-GUIDES BANCAIRES



lesclesdelabanque.com





↘

TOUTES LES ACTIONS DES BANQUES FRANÇAISES

en faveur du financement
de la transition énergétique
sont sur le site :

banqueetclimat.com

Document conçu et réalisé
par la direction
Stratégie, Communication, Adhérents
de la Fédération Bancaire Française

18, rue La Fayette
75440 Paris CEDEX 09
T. 01 48 00 52 52

fbf.fr
lesclesdelabanque.com
banqueetclimat.com

Achévé de rédiger en octobre 2015
Achévé d'imprimer en novembre 2015

Direction de la publication :
Marie-Anne Barbat-Layani

Directrice déléguée de la publication :
Valérie Ohannessian

Rédacteur en chef :
Anne-Catherine Derck-Sename

Dépôt légal 4^e trimestre 2015
ISSN en cours d'attribution

Conception graphique et fabrication :
Allégories Créations

 **IMPRIM'VERT*** Imprimeur certifié Imprim'Vert

